

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 27 novembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

15 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de 18h22)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

Délégués suppléants présents :

7 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 18h36)
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres (pour la délibération N°65.2024) puis 21 membres (à partir de la délibération N°66.2024) et 22 membres (à partir de la délibération N°68.2024)
TOTAL des voix	22 voix : délibération N°65.2024 23 voix : délibération N°66.2024 et N°67.2024 24 voix à partir de la délibération N°68.2024 23 voix : délibération N°77.2024 (abstention de M. André VAIRETTO)

Étaient excusés : Eric BARBIER, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Michel DURET, Philippe GUIRAND, Yannick LOGEROT.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Nicolas ROCHE est désigné Secrétaire de séance.



**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Conseil Syndical du 27 novembre 2024 Délibération n° 75.2024

**Objet : TRAVAUX - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA DDT 73
POUR LA REALISATION DE RELEVES FAUNE ET FLORE SUR L'ISERE ET L'ARC EN COMBE
DE SAVOIE**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert, un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035.

La DDT de la Savoie doit, sur le même territoire et dans le même calendrier, porter la maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration du lit de l'Isère qui appartient au domaine public fluvial (DPF) dont l'entretien incombe à l'Etat. Ces deux programmes de travaux impliquent chacun une procédure d'autorisation environnementale avec réalisation préalable d'inventaires de la faune et de la flore présente.

Compte tenu des interactions techniques entre les deux opérations, et des synergies financières liées à leur réalisation combinée, il est apparu opportun, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, de passer les marchés afférents à la réalisation de ces inventaires dans le cadre d'un groupement de commande.

Une convention de groupement de commandes a été établie entre les deux membres du groupement (le projet est annexé au présent rapport des délibération).

Le SISARC sera être désigné en qualité de coordonnateur du groupement. Il sera chargé à ce titre, de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en matière de marchés publics, à l'organisation des opérations pour sélectionner l'attributaire de ce marché de service.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SISARC, à laquelle, peuvent siéger, avec voix consultative des personnalités extérieurs au syndicat en fonction de leur compétence. Il est proposé de convier un représentant de la DDT73.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la mise en place d'un groupement de commandes entre le SISARC et la DDT de la Savoie pour la réalisation de relevés faune & flore sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie ;
- **APPROUVE** le principe du lancement de la consultation pour l'attribution du marché de relevés faune & flore sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-75-DE

Berger
Levrault

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU.

Le secrétaire de séance,
Nicolas ROCHE.

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

